

Économie informelle

Les contours d'un secteur aux multiples tentacules

G.R.M.  
Libreville/Gabon

Selon les experts, on distingue généralement trois formes d'économie informelle. Si chacune d'elle profite aux personnes qui les exercent, l'une d'elles peut être source d'insécurité : l'économie souterraine ou clandestine.

PEU importe le secteur d'activité, on distingue généralement trois formes d'économie informelle. « Nous les classons en fonction du statut des personnes qui exercent cette activité et de celles auxquelles elle est destinée », fait savoir Juste Parfait Moussounda, économiste travaillant à son compte personnel. En premier lieu, l'expert cite "l'économie familiale et domestique". Et précise que "ce type d'économie assure la transformation et la vente des aliments et autres biens de consommation, les services tels que le ménage, le gardiennage, le jardinage, les petites réparations, le transport, l'accueil, mais aussi la production et la récolte agricoles". Ensuite, il y a "l'économie conviviale". Contrairement à la précédente, celle-ci est tournée vers l'extérieur de la cellule familiale, indique



Photo : AEE

L'économie souterraine se traduit, entre autres, par la vente de drogues.

notre interlocuteur. Il s'agit, en fait, d'offrir des services gratuits à la communauté. Elle se traduit, par exemple, par des actions d'entraide, l'animation culturelle ou sportive, et s'exerce notamment au sein des associations, des fondations ou des mutuelles. Enfin, il y a "l'économie souterraine ou clandestine". Selon notre expert, celle-ci regroupe trois formes d'activités : le travail au noir, les délits financiers et les activités criminelles. « Toutes ces activités ont la particularité de porter atteinte aux intérêts de l'Etat et des individus, pouvant aller jusqu'à attenter à des vies humaines. C'est là, malheureusement, le côté négatif du secteur informel », déplore François Minko, juriste.



Photo : Louefisi

Un groupe de fontine en réunion.

Il est évident que l'Etat compte sur diverses ressources pour constituer son budget et financer l'économie et le social. Dès lors qu'une partie de l'économie échappe à son contrôle, l'on devrait se demander à qui profite finalement le secteur informel sinon qui l'exerce au Gabon. Georges Moundziegou, sta-



Photo : J.F. Marola

La vente de banane sur la Nationale 1 est une forme d'économie informelle qui nourrit des familles.

tisticien, ne fait pas dans la langue de bois. Selon lui, "si certaines activités de survie sont moins blâmables, d'autres, par contre, sont l'œuvre de personnes nanties qui veulent maximiser leurs gains en contournant la législation. Ce sont des activités qui doivent être combattues". Au demeurant, fait-il observer, l'activité écono-

mique informelle est pratiquée par les nationaux et les expatriés qui ont inspiré les Gabonais. « Au Gabon, l'économie informelle se caractérise par la forte présence des étrangers. Toutefois, depuis la fin du boom pétrolier, la montée du chômage, des inégalités sociales et de la pauvreté ont amené de plus en plus de Gabonais à exercer des petits métiers », analyse-t-il. Ainsi, trouve-t-on désormais les nationaux sur les étals des marchés ou aux abords des routes, au volant des "clandos", dans le bricolage et les petites réparations. « Touchant aux problèmes de souveraineté, de sécurité et de bien-être des populations, toutes ces activités informelles font appel aux devoirs régaliens de l'Etat », indique-t-il.

Brèves

Niger : Le point de vue du FMI sur l'évolution de la démographie et du capital humain

Dans un rapport d'une cinquantaine de pages, datant de décembre 2016 mais rendu public le 21 juillet dernier, le Fonds monétaire international (FMI) estime que la population du Niger pourrait devenir son actif économique le plus important. Ceci grâce au taux de fécondité avec un risque sur le plan macroéconomique et l'immigration. Pour réussir sa transition démographique, le FMI met un accent sur l'adoption d'une stratégie globale pour contenir le taux de fécondité ; la facilitation de la création d'emplois ; de l'épargne globale du fait du nombre accru d'adultes en âge de travailler, qui ont tendance à épargner davantage.

Maroc Telecom : Accroissement de la dette de près de 492 millions dollars

La dette du groupe de télécommunication marocain Itissalat Al Maghrib, plus connu sous la désignation de Maroc Telecom, a progressé de près de 4,7 milliards de dirhams (491,6 millions \$), au cours des six premiers mois de l'année 2017. Cette augmentation est presque totalement le fait des concours bancaires courants (remboursables à moins de 12 mois) qui ont dépassé les 4 milliards de dirhams. Avec des investissements en baisse d'un peu plus 20%, le groupe reconnaît que le gros de cette dette a servi à financer des charges de restructuration et de licences, mais aussi à régler une enveloppe de 6 milliards de dirhams, au titre de dividendes.

Afrique du Sud : Petra Diamonds a produit 4 millions de carats de diamant

La compagnie minière Petra Diamonds, opérant sur le diamant en Afrique du Sud et en Tanzanie, rapporte avoir produit durant l'exercice 2017 (terminé en juin), 4 millions de carats de diamant, en hausse de 8% par rapport à 2016. Dans le même temps, son chiffre d'affaires a également augmenté de 11% à 477 millions dollars, un record, et les dépenses en capital ont baissé à 255,1 millions dollars, contre 295,8 millions dollars en 2016.

Ouganda : Les exportations de café en hausse de 62%

Après avoir connu une légère baisse au mois d'avril, les exportations ougandaises de café ont progressé de 62% durant le mois de juin, indique Reuters. Selon l'Autorité ougandaise de développement du café (UCDA), 430 565 sacs ont été expédiés contre seulement 266 337 sacs un an plus tôt. Cette performance a été portée par la hausse de la production du robusta, principale variété cultivée dans le pays (80% de la récolte annuelle), du fait de l'amélioration des rendements de nouveaux caféiers.

Rassemblées par F.A.

Fonds forestier national

Du matériel d'appui pour son fonctionnement

JM  
Libreville/Gabon

UNE convention d'assistance technique au profit du Fonds forestier national concernant l'acquisition de matériel d'appui pour le fonctionnement du fonds, à travers un financement de la Banque africaine de développement (BAD) a été signée par la ministre de l'Économie forestière, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion des écosystèmes, Estelle Ondo, et le directeur général du Fonds forestier national, Jean-François Yanda vendredi



Photo : Jean Madouma

Au terme de la convention, Estelle Ondo a remis un ordinateur à Jean-François Yanda.

dernier. Ainsi, le ministère et le Fonds forestier national s'engagent à collaborer étroitement pour une prise de décision consensuelle, et de mettre en place une plate-forme harmonieuse,

fiable et transparente. Mais également d'échanger régulièrement par toutes les voies de communication possibles pour assurer la transparence dans la réalisation des actions. Notons que la Banque afri-



Photo : Jean Madouma

Les parties ont immortalisé la cérémonie.

caine de développement accompagne le Gabon dans ses réformes visant à assainir le climat des affaires et à faciliter les conditions de développement du secteur privé. Cet appui multiforme re-

pose sur la mise en place de pôles de développement dans la filière forêt-bois, la promotion de l'énergie verte, et de l'accroissement de l'éligibilité du pays au mécanisme de développement propre.

Projet de code minier communautaire/Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac)

Il sera présenté ce matin au Cameroun

F.A.  
Libreville/Gabon

LA Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) va procéder ce matin à Douala (Cameroun), à la présentation de son projet de Code minier communautaire. Il sera question, durant

cette rencontre, d'exposer le projet du texte d'harmonisation dudit code minier, à l'issue de l'analyse comparative des législations nationales et discussions avec les délégués de la Commission Cémac et des États membres. Ceci avec l'appui du projet de Renforcement de la gouvernance des matières premières en Afrique cen-

trale (Remap) de la Coopération allemande (GIZ). L'étude sur l'élaboration d'un Code minier communautaire lancée en mai 2016 avait pour but de développer et proposer, sur la base des lois minières déjà en vigueur dans les pays de la Cémac, un projet de code minier adapté aux principes de la vision minière africaine.

Ainsi donc, sous la coordination du projet Remap, un travail a été mené par un groupe régional d'experts spécialisés dans le droit minier, avec l'implication d'experts dans les États membres. Dans ce processus, l'équipe de l'étude a échangé avec les délégués de la Commission de la Cémac et des États membres dont le Gabon, sur les

résultats des différentes informations collectées au sein desdits pays en matière de politique minière, en vue d'une harmonisation régionale qui prend en compte les cadres institutionnel et législatif, les régimes miniers et fiscaux, les obligations sociales et environnementales et autres aspects fondamentaux des pays de la Cémac.